



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

DIEC/20-870-1904 du 23/11/2020

INSCRIPTION AUX EPREUVES DU CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2021

Référence: Note de service du 2-11-2020 publiée au BOEN n° 42 du 5-11-2020

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels publics et privés sous contrats, des CFA

Dossier suivi par : M. MUNOZ - Tel : 04 42 91 72 20

Je vous remercie de bien vouloir trouver, ci-après, la circulaire relative aux inscriptions aux épreuves du concours général des métiers pour la session 2021.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

Organisation du concours général des métiers Session 2021

Procédure d'inscription à l'attention des établissements – novembre 2020
PJ : Un modèle de fiche à renseigner (annexe 1)

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la session 2021 du concours général des métiers.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel qui suivent assidûment les enseignements en classe des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou LPO) ou centre de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualifications).

Le concours est ouvert pour la session 2021 dans les spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe.

Le concours comporte :

- ✓ Une première partie, dans l'académie, qui se déroulera **le mardi 9 mars 2021** pour toutes les spécialités.
 - ✓ Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil, qui fera l'objet ultérieurement d'une circulaire élaborée par l'académie en charge de la spécialité. Réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le lundi 10 mai et le vendredi 28 mai 2021**.
- Les frais de transport et d'hébergement des candidats sont pris en charge par leur établissement d'origine.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Seuls les chefs d'établissements et les directeurs de CFA proposent les candidats, après avis des enseignants.

Seuls les jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis** dans chaque spécialité.

Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 25 ans au plus à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats au concours général des métiers doivent être en règle avec l'obligation de recensement ou de participation à la journée défense et citoyenneté.

3) CALENDRIERS et MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Du jeudi 12 novembre au jeudi 3 décembre 2020 inclus : pré inscriptions des établissements non encore inscrits et inscriptions des candidats à effectuer à l'adresse suivante de l'application :

<https://www.cgweb.education.gouv.fr/>

Sur le site est également disponible une notice de procédure d'inscription
(https://www.cgweb.education.gouv.fr/notice_etablissements.pdf)

Au plus tard le jeudi 10 décembre 2020 : dépôt sur la plateforme numérique d'échange (PNE EXA PRO) de l'annexe 1 complétée et signée, accompagnée des confirmations d'inscription.

Ces dernières, ne comportant aucune rature ou surcharge, sont signées par les candidats, les professeurs et les chefs d'établissement.

Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

ANNEXE 1

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE Dossier suivi par M. Michel MUNOZ ☎ 04 42 91 72 20	CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS SESSION 2021	FICHE RÉCAPITULATIVE à déposer dûment renseignée sur la PNE pour le 10 décembre 2020 délai de rigueur
---	--	--

FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

1- Spécialités de baccalauréat professionnel

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
1	Commerce	
2	Commercialisation et services en restauration	
3	Cuisine	
4	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	
5	Fonderie	
6	Maintenance des véhicules	
7	Maintenance des matériels : option A (agricoles) – option B (travaux publics et manutention) – option C (matériels d'espace vert)	
8	Métiers et arts de la pierre	
9	Métiers de la mode - vêtements	
10	Plastiques et composites	
11	Technicien d'usinage	
12	Technicien en chaudronnerie industrielle	
13	Technicien menuisier agenceur	
14	Transport	
15	Travaux publics	
16	Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	

2- Brevet des métiers d'art

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
1	Ebéniste	

Fait à _____, le _____

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement :